

ASSOCIATION DE DEFENSE DES RIVERAINS DU BOULEVARD FAYOL

42700 FIRMINY

Monsieur Marc PETIT  
Maire et Conseiller Général  
Vice Président de  
ST ETIENNE METROPOLE  
Place du Breuil CS 10040  
42702 FIRMINY Cedex

Firminy le 11 Mars 2015

Objet : Votre courrier du 02/03/2015

Monsieur le Maire, Conseiller Général et Vice- président de Saint Etienne Métropole

Votre courrier du 2 Mars répond partiellement à nos préoccupations en matière de sécurité pour l'ensemble du boulevard.

L'installation des feux, place de La Rochette et à l'intersection du chemin de la Vieille Ferme, a permis de faciliter l'accès des véhicules et sécuriser la traversée des piétons..

Nous vous rappelons, une nouvelle fois, que l'irrespect par certains automobilistes des feux tricolores est monnaie courante en particulier sur le haut du boulevard, de même que la limitation de vitesse à 30kms/h à la hauteur de l'école.

Pour le reste des aménagements que vous citez, ils n'ont en rien amélioré la sécurité et encore moins réduit la vitesse des véhicules.

**Vous passez totalement sous silence les problèmes d'environnement; nuisances sonores et pollution de l'air.**

Apprendre que des mesures sonores déjà faites il y a un an par St Etienne Métropole vont être faites à nouveau par le CG 42, alors que vous êtes 2<sup>ème</sup> Vice Président de St Etienne Métropole et Conseiller Général nous interpelle. Surprenant que vous ne puissiez coordonner les actions de ces deux institutions. Cela nous interroge pour la suite du dossier du contournement.

Lors de notre assemblée générale du vendredi 6 Février, nous vous avons signalé l'existence d'un dossier pour l'aménagement de l'entrée au Centre Commercial. Celui-ci se trouve dans vos services avec les plans et cela depuis l'étude de l'implantation du nouveau magasin .Vous ne pourrez plus nous dire que l'amélioration de l'accès n'est pas possible.

Lors de votre visite sur le terrain le vendredi 21 Mars 2014 avant les élections municipales, nous vous avons informé que nous avions des propositions à vous faire pour l'aménagement du terrain libéré par la démolition de la maison du 100 Bd Fayol (création d'une chicane sur la RD 500 pour réduire la vitesse) et que nous ne comprenions pas la construction d'un mur perpendiculaire au boulevard. Qui a commandé ce mur et qui a payé ? Vous aviez annoncé que vous engageriez une concertation.